Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'investissement visant le raccordement d'un nouveau site d'injection de GSR à Bécancour (Dossier R-4360-2026)

Objet de la demande

Énergir, s.e.c. (Énergir) a déposé, le 4 novembre 2026, une demande visant à obtenir l'autorisation requise de la Régie de l'énergie (la **Régie**) de réaliser un projet de construction d'infrastructures et de conduites de raccordement entre son réseau de transmission de gaz naturel et une usine de biométhanisation agricole située au 4170, boulevard La Prade à Bécancour (le **Projet**).

Le Projet d'Énergir vise à raccorder les installations de raffinage de biogaz pour la production annuelle d'environ 3,7 Mm3 de gaz de source renouvelable (GSR), qui seront construites par le producteur et promoteur du projet de GSR, Bioénergie Bécancour inc. (le **Producteur**).

Énergir estime le coût du projet à 4,4 M$ sans frais de financement pour les activités règlementées.

La demande est soumise en vertu des articles 73 de la Loi sur la Régie de l'énergie (la Loi), ainsi qu'en vertu de l'article 1 du Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie (le Règlement).

Énergir demande également l'autorisation de créer un compte d'écart et de report (CER) hors base de tarification, dans lequel seront cumulés les coûts reliés à la réalisation du projet, portant intérêt à compter de la date du dépôt du Projet.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie à Énergir, **au plus tard le 16 décembre 2026 à 12 h**. Énergir pourra répondre à ces commentaires **au plus tard le 21 décembre 2026 à 12 h**.

La Demande, les documents afférents, la Loi et le Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie et le Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel

La Secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest, 5e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec